**Espace Naturel Sensible de l’Étang du Moura**

L’étang du Moura se situe sur la commune d’Avéron-Bergelle au sein du Bas Armagnac. Il est propriété du Conseil Départemental depuis mars 2012 et fait partie du Schéma Départemental des Espaces Naturels sensibles.

Le site s’étend sur 36 hectares comprenant l’étang de 17 hectares, des prairies et des boisements.

Au-delà de l’aspect bucolique si plaisant aux promeneurs, ce site présente un legs patrimonial important.

Au niveau du patrimoine naturel, ces intérêts sont multiples :

Ce Site classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) fait également parti depuis 2004 du réseau Natura 2000 des étangs de l’Armagnac constitué de cinq étangs sur le bassin versant de la rivière Douze. L’étang du Moura en est le plus grand et constitue une zone remarquable et originale au sein de ce réseau.

Ses abords boisés, associés à des prairies inondables et bocagères, constituent un habitat de choix pour des espèces protégées fréquentant vieux arbres et prairies associés comme le coléoptère Pique-prune, chauves-souris ou Loutre d’Europe.

De par ses caractéristiques, il est l’un des plus importants lieux du département pour l’accueil de nombreux oiseaux d’eau en hivernage, de passage ou nicheurs.

Enfin il revêt un intérêt régional pour la conservation d’une importante population de tortues protégées : La Cistude d’Europe.

Au niveau du patrimoine culturel et rural, il constitue un témoignage de l’activité de pisciculture extensive caractéristique de cette zone géographique départementale mais aussi un témoignage des activités rurales passées (site créé au milieu du 19ème siècle). Un moulin est également présent depuis cette période, il a été rénové entièrement.

C’est pour toutes ces raisons que le Département du Gers a fait de l’Étang du Moura son objectif prioritaire dans sa politique de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles.

Aussi, le Conseil Départemental a engagé des travaux de rénovation du système hydraulique de ce site afin d’assurer la conservation de ce patrimoine remarquable.

Suite aux préconisations des services de l’État, 400 m de digue ont été restauré afin de la rendre plus pérenne face aux dommages subis par les ragondins et les écrevisses américaines. L’évacuateur de crue a été redimensionné afin de pouvoir absorber une crue centennale.

Deux ouvrages sur rivière permettant d’alimenter l’étang et le canal du moulin ont également été restaurés afin de garantir le bon fonctionnement du site, notamment lors du remplissage de l’étang, et d’assurer une transparence écologique de l’écoulement de la Douze.

Aujourd’hui, le site est aménagé dans un objectif d’accueillir le public de façon optimale et faire découvrir au plus grand nombre ce patrimoine naturel et culturel remarquable.

Ces aménagements consistent à :

- la réalisation d’un sentier permettant de faire le tour du site ;

- la construction d’un observatoire accessible aux personnes à mobilité réduite ;

- la mise en place d’aménagements pour la préservation de la quiétude des oiseaux ;

- la mise en place de panneaux d’information thématiques pour communiquer largement sur cet espace naturel et ses espèces.

